

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 25 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 11/06/2026

Date de publication : 23/06/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Claire PEYROTTE, Clément ROUSSEAU, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAUT, Gérard TARDIF, Béatrice ROBINARD, Dimitri GÉA, Maëva MARCHIX, Nathan RENOUVEL, Daniel YAHIA

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Clément ROUSSEAU), Jérémy FRANCOIS (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie DEQUÉ

<< >>

AFFAIRE 2026.043 : MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE A LA VILLE PIERRE – AVENANT N°1

Par délibération du 17 décembre 2025, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement de sécurité routière à l'entreprise COLAS, pour un montant de 61 698.98 € HT.

Une modification du marché s'avère nécessaire pour :

- Réaliser une signalisation horizontale en résine plutôt qu'en peinture, pour sa durabilité dans le temps.
- Créer un puits perdu pour la gestion des eaux pluviales
- Créer une zone stabilisée pour l'emplacement des containers.

Le montant de ces travaux s'élève à 3 829.50 € HT, ce qui représente une augmentation de 6.21% et porte le nouveau montant du marché à 65 528.48 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE cet avenant n°1 marché de travaux d'aménagement de sécurité routière à La Ville Pierre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 23 juin 2026.